FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 02-nov.-2018 FDS n°: TCW 1779 R - 02 EU FR Date de révision: 18-mai-2021

Version: 02

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Canon Cartridge 054 Black

3024C002 Code du produit

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Encre en poudre pour les machines électrophotographiques Utilisation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Importateur Canon Europa N.V.

Bovenkerkerweg 59, 1185XB Amstelveen, The Netherlands

+31 20 5458545, +31 20 5458222

www.canon-europe.com, ceu-Reach@canon-europe.com

Fabricant

Canon Inc.

30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japan

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Autriche	+43 (0) 1 406 43 43	Belgique	+32 (0) 70 245 245
Bulgarie	+359 2 9154 233	Croatie	+385 (0)1-23-48-342
Chypre	1401	République Tchèque	+420 224919293
Danemark	+45 82 12 12 12 [*1]	Estonie	16662
Finlande	+358 (0)9 471977	France	+33 (0)1 45 42 59 59
Grèce	+30 210 7793777	Hongrie	+36 80 20 11 99
Irlande	353 (1) 809-2166/-2566	Italie	+39 (0)55 7947819
Lettonie	+371 67042473	Lituanie	+370 (85) 2362052
Luxembourg	(+352) 8002 5500	Malte	21224071
Pays-Bas	+31 (0)30-2748888 [*2]	Pologne	42 25 38-421/-422/-406
Portugal	+351 800 250 250	Roumanie	+40 21 318 36 06
Slovaquie	+421 2 5477 4166	Slovénie	112
Espagne	+34 91 562 04 20	Suède	112 ^[*3]
Royaume-Uni	+44 121 507 4123	Islande	112
Liechtenstein	145	Norvège	+47 22 59 13 00
Suisse	145	-	

- *1 Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet). Se punkt 4 om førstehjælp.
- *2 Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.

*3 Ask for Poison Information

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

EU FR Page 1/8

Pictogrammes de danger

Non requis

Mention d'avertissement

Non requis

Mentions de danger

Non requis

Conseils de prudence

Non requis

Autres informations

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistreme nt REACH	Poids %	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	SCL, M-factor, ATE	Remarque concernant les autres dangers
Styrene acrylate copolymer	CBI	СВІ	Aucun	75 - 85	Aucun	Aucune donnée disponible	
Wax	СВІ	СВІ	Aucun	5 - 10	Aucun	Aucune donnée disponible	
Carbon black	1333-86-4	215-609-9	СВІ	5 - 10	Aucun	Aucune donnée disponible	
Amorphous silica	7631-86-9	231-545-4	01-2119379499- 16-xxxx	1 - 3	Aucun	Aucune donnée disponible	

Les textes intégraux de la ou des mentions de danger sont listés dans la SECTION 16

Remarque concernant les autres dangers : La ou les substances suivantes sont marquées avec (1), (2), (3) et/ou (4)

- (1) Substance pour laquelle une ou plusieurs limites d'exposition professionnelle de l'UE sont établies (consulter la SECTION
- (2) Substance PBT ou substance vPvB en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (3) Substance figurant dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes requérant une autorisation en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006
- (4) Substance perturbant le système endocrinien en vertu du règlement délégué (UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance Ingestion

médicale si des symptômes apparaissent.

Contact cutané Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale

si des symptômes apparaissent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Une exposition à une quantité excessive

de poussière peut provoquer une irritation physique des voies respiratoires.

Ingestion Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contact cutané Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO₂, eau, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger particulier

Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO)

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers

Aucun

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez de respirer de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement avec une pelle ou en aspirant. Si un aspirateur est utilisé, veillez à utiliser un modèle respectant les mesures de sécurité quant à l'explosion de poussières. Risque de formation de mélanges explosifs avec l'air.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Évitez de respirer de la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Incompatible avec les agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre en poudre pour les machines électrophotographiques. Se procurer les instructions avant utilisation.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	EU OEL	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Carbon black 1333-86-4	Aucun	Aucun	TWA: 3 mg/m ³	Aucun	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	Aucun	TWA: 4 mg/m³ inhalable fraction	Aucun	Aucun	Aucun
Nom chimique	République Tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne
Carbon black 1333-86-4	TWA: 2.0 mg/m³ dust	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³ STEL: 7 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	TWA: 4.0 mg/m³ amorphous SiO2	Aucun	TWA: 5 mg/m ³	Aucun	TRGS TWA: 4 mg/m³ inhalable fraction DFG TWA: 4 mg/m³ inhalable fraction
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Pays-Bas
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3.5 mg/m³ STEL: 7 mg/m³	Aucun	TWA: 3 mg/m³ inhalable fraction STEL: 15 mg/m³ inhalable fraction	Aucun	Aucun
Amorphous silica 7631-86-9	Aucun	Aucun	TWA: 6 mg/m³ total inhalable dust TWA: 2.4 mg/m³ respirable dust STEL: 18 mg/m³ respirable dust STEL: 7.2 mg/m³ respirable dust	Aucun	Aucun
Nom chimique	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaguie	Espagne
Carbon black 1333-86-4	TWA: 4 mg/m³ inhalable fraction	TWA: 3 mg/m ³	Aucun	TWA: 2 mg/m³ respirable fraction, 5% or less fibrogenic component TWA: 10 mg/m³ respirable fraction, greater than 5% fibrogenic component TWA: 10 mg/m³ total aerosol	TWA: 3.5 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Royaume-Uni	Norvège	Suisse	Turquie
Carbon black	TLV: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	Aucun	Aucun

EU FR Page 4/8

Amorphous silica Aucun 7631-86-9	TWA: 6 mg/m ³ inhalable dust TWA: 2.4 mg/m ³ respirable dust	TWA: 1.5 mg/m ³ respirable dust STEL: 3 mg/m ³ respirable dust	TWA: 4 mg/m³ inhalable dust	Aucun
-------------------------------------	---	---	--------------------------------	-------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Protection de la peau **Protection respiratoire** Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques Non applicable

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Poudre Couleur Noir

Odeur Légère odeur Point de fusion/congélation (°C)

80 - 130 (Point de Ramollissement) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle Non applicable

d'ébullition (°C) Inflammabilité

Non inflammable; estimée

Limites inférieure et supérieure d'explosion Non applicable Point d'éclair (°C) Non applicable Température d'auto-inflammabilité (°C) Non applicable

Température de décomposition (°C) > 200

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique (mm²/s) Non applicable

Solvant organique; partiellement soluble Solubilité

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non applicable Non applicable Pression de vapeur Densité et/ou densité relative 1.0 - 1.2 Non applicable Densité de vapeur relative 1 - 10um

Caractéristiques des particules

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Aucune

EU FR Page 5/8

10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone (CO)

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë Estimation : LD50 > 2 000 mg / kg (Ingestion)

Corrosion/irritation cutanée Estimation : Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Estimation : Seulement une légère irritation conjonctivale passagère.

Sensibilisation Estimation : Non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Test d'Ames (S. typhimurium, E. coli) : Négatif

Cancérogénicité Le CIRC a estimé le carbone noir comme étant des cancérigènes de catégorie 2B, pour

lesquels les éléments de preuve sont insuffisants chez l'homme mais suffisants chez les animaux. Cette évaluation est basée sur le développement de tumeurs dans les poumons chez les rats exposés à une l'inhalation chronique de carbone noir en poudre à un niveau

qui encourage la surcharge de particules dans les poumons.

Toutefois une étude de deux ans menée sur l'inhalation de toner contenant du carbone noir ne démontre aucune corrélation entre l'exposition au toner et le développement de tumeurs

chez les rats.

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Muhle et al. ont signalé une réaction pulmonaire chez les rats étaient exposés à une inhalation chronique de un toner enrichi en particules de tailles respirables par rapport au toner disponible dans le commerce. Aucun changement pulmonaire n'a été décelé à 1 mg / m3 niveau le plus pertinent d'exposition potentielle chez l'homme. Un degré de fibrose minime à bénin a été observé chez 22% des animaux exposés à 4 mg/ m3, et un degré de fibrose bénin à modéré a été observé chez 92 % des animaux exposés à 16 mg / m3. Ces résultats sont attribués à une "surcharge pulmonaire", une réaction générique à une quantité excessive de poussière de quelque nature que ce soit, retenue dans les poumons

pendant une période prolongée.

 Danger par aspiration
 Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

EU FR Page 6/8

Estimation : Poisson, 96 h LC50 > 100 mg / I Estimation : Crustacés, 48 h EC50 > 100 mg / I Estimation : Algue, ErC50(0 à 72 h) > 100 mg / I

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

NE PAS mettre de Toner ou de récipient contenant du Toner dans un feu. Du Toner chauffé peut causer des brûlures graves. NE PAS jeter un récipient contenant du Toner dans un compacteur de plastique. Utilisez dans un local muni de mesures de prévention contre l'explosion de poussières. La dispersion de fines particules dans l'air peut former un mélange explosif. Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucune

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucune

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les réglementations

modèles des NU ou comme polluant marin selon le code IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

IATA: Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément

EU FR Page 7/8

aux instruments de l'OMI Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(CE) n° 1907/2006 Autorisation
(CE) n° 1907/2006 Réglementation
(CE) n° 1005/2009
(UE) 2019/1021
(UE) n° 649/2012

Non réglementé
Non réglementé
Non réglementé
Non réglementé

Autres informations Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune

SECTION 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)
- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (UE) 2019/1021, (UE) n° 649/2012

La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- SCL: Specific Concentration Limit
- M-factor: Multiplication factor
- ATE: Acute Toxicity Estimate
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- EU OEL: Occupational exposure limits at Union level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, (EU) 2017/164 and (EU) 2019/1831. (Limites d'exposition professionnelle au niveau de l'Union européenne en vertu de la Directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164 et (UE) 2019/1831)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- IATA: International Air Transport Association
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

Date d'émission : 02-nov.-2018

Date de révision : 18-mai-2021

Révision Aucun

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie volontairement.

Avertissement

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

EU FR Page 8/8